



Je me fait bombarder de fumée de clope dans mon logement par ma voisine, que faire ?

Rubrique : questions-réponses - Date : mardi 16 juillet 2019

Bonjour j'aimerais demander votre conseil : je me fait bombarder de fumer de clope dans mon logement par ma voisine que faire ? merci a vous

Réponse :

Aucun recours n'est possible au titre de la loi Evin et le chemin est long si vous souhaitez invoquer le trouble anormal de voisinage.

Le site de service-public vous guidera pour obtenir le respect de votre droit à ne pas subir de [nuisance olfactive de voisinage](#), notamment en faisant appel au [conciliateur de justice](#)

Si vous souhaitez voir évoluer la protection contre ce type de nuisance, participez au travail de notre représentation régionale Île-de-France qui a organisé un [groupe de travail](#) dont l'objectif est de faire pression sur le législateur.